

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2023

Référence
59_2023

Objet de la délibération
DM2 Budget Eau & Assainissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12

Date de la convocation
22/11/2023

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 06/12/2023

Et

Publication ou notification du :
06/12/2023

L'an 2023 et le 5 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à M. LEHEUTRE Bruno

Absents séance:

Absent(s) : MM : LEBLANC Éric, PIART Stève

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **DM2 Budget Eau & Assainissement**

Afin de financer les travaux de mise en extérieur des compteurs d'eau rue Irénée Carré, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

du 2315 (*installations matériel et outillage technique*) : - 30 000 €
vers le 2156 (*matériel spécifique d'exploitation*) : + 30 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/12/2023
Le Maire
François DENEUX